

Reconduction de la Charte de la vie nocturne au Moulleau

Lundi 24 juin 2019, Daniel Philippon, premier adjoint d'Arcachon, conviait la presse à la Mairie d'Arcachon pour la signature de la Charte de la vie nocturne pour le quartier du Moulleau, en amont du début de la saison estivale.

Aux côtés de M. Philippon, du sous préfet d'Arcachon, François Beyries, et du Commandant de police Rolland Sacourtade, les signataires de la charte incluent Paul Scappazzoni, le président du comité Moulleau Village, mais aussi les commerçants Pierre Mordan (Le Paris Pyla), Philippe Berbizier (L'Oubli), Marion Machat (Le Jardin), Stéphane Étchart (Le Cap) et Bruno Spruytte (B22).

Pour le 5ème été de ce dispositif, ses signataires s'engagent à un renforcement du respect des horaires d'ouverture et d'accueil des clients, locaux ou touristes, dans les bars et boîtes de nuits, mais aussi de lutter contre l'alcoolisme et la toxicomanie, à la prévention des troubles de l'ordre public, à la lutte contre les discriminations, mais aussi le respect de l'environnement urbain et à la formation de leur personnel pour la mise en place de ces obligations.

Pour M. Philippon, si la charte de la vie nocturne « n'est pas un engagement au sens juridique (...) ça y ressemble quand même puisque chacun doit respecter les engagements pris » afin que « les habitants puissent profiter de la vie. » M. le sous préfet a rappelé que : « nous nous rendons bien compte que l'attractivité de ce territoire est aussi dans ce bien vivre (...) »

Enfin, le Commandant Sacourtade a réitéré que ses équipes se tiennent à disposition des commerçants et que «le dispositif

sera reproduit à l'identique » avec « une demi compagnie de CRS (...) », en conjonction avec les agents de la police municipale d'Arcachon, et de La Teste-de-Buch.

Texte et image : Anna Rabemanantsoa